

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Marcigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de communes de Marcigny.

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
CHENAY LE CHATEL	M. Philippe DUPLATRE
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	M. Frédéric CHANDON
	Mme Monique CLEMENT
MELAY.....	M. Jean Claude DUCARRE
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY.....	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : M ; Patrice MICHAUD (pouvoir donné à Annette JANIN)
Mme Géraldine VERSTRAETEN
M. François RENARD (pouvoir donné à Denis PROST)
M. Louis PONCET (pouvoir donné à Jean Claude DUCARRE)
Mme Bernadette BAILLY (pouvoir donné à Frédéric VERNUSSE)

Monsieur Eric NEVERS est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Le quorum étant réuni (18 présents, 4 pouvoirs, 1 excusée), le Conseil peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la réunion du 03/07 : M. CLEMENT, secrétaire de séance du 03/07, demande de corriger les sommes suivantes : 166 750 € et 158 893,20 € dans le point « avenant maîtrise œuvre SETAN ». Adopté.

Procès-verbal réunion du 24/07 : adopté à unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Affaires générales / finances :

Désignation élu et technicien référent ZAER
Désignation référent déontologue élu local
Modification de la composition de la CAO
Composition des commissions
Décisions modificatives
Subvention aux associations
Renouvellement des contrats d'assurance
Convention de collaboration avec la fédération de chasse 71 pour la destruction des populations de ragondins
Convention de cofinancement du projet d'application mobile couplée au site internet

Petite enfance, Jeunesse, vie associative et communication :

Actualités de la commission

Economie, tourisme, culture :

Actualités de la commission

Environnement :

Présentation du rapport d'activité 2022 du SMEVOM
Effacement de dettes (créances éteintes)
Exonération TEOM locaux professionnels pour l'année 2024
Renouvellement de la convention avec la CC de Semur-en-Brionnais pour l'utilisation du quai de transfert
Mise en place de la taxe GEMAPI au 01/01/2024
Co-financement des diagnostics des petits affluents directs de la Loire (Merdasson et ruisseau de Baugy)

Travaux / habitat / patrimoine :

Sous-traitance travaux construction MSP
Sous-traitance lot 5 travaux gare
Attribution d'un fond de concours à la Mairie de Marcigny pour le dévoiement du réseau eaux usées place 19 mars 1962

Santé, social, sénior :

Point sur l'avancée de la construction de la MSP

Décisions du Président

Questions diverses

<p>LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2023</p>
--

AFFAIRES GENERALES / FINANCES :

DEL01_CC26_09	Désignation élu et technicien référent ZAER	Vote à l'unanimité
DEL02_CC26_09	Désignation référent déontologue élu local	Vote à l'unanimité
DEL03_CC26_09	Composition des commissions	Vote à l'unanimité
DEL04_CC26_09	Décision modificative 1 budget atelier partagé	Vote à l'unanimité
DEL05_CC26_09	Décision modificative 2 budget principal	Vote à l'unanimité
DEL06_CC26_09	Subventions aux associations	Vote à l'unanimité
DEL07_CC26_09	Renouvellement des contrats d'assurance	Vote à l'unanimité
DEL08_CC26_09	Convention de collaboration avec la fédération des chasseurs de Saône et Loire pour la destruction des populations de ragondins	Vote à l'unanimité
DEL09_CC26_09	Convention avec la CC de Semur en Brionnais pour le cofinancement du projet d'application mobile couplée au site internet	Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT :

DEL10_CC26_09	Présentation du rapport annuel 2022 du SMEVOM	Vote à l'unanimité
DEL11_CC26_09	Effacement de dettes (créances éteintes)	Vote à l'unanimité
DEL12_CC26_09	Exonération TEOM locaux professionnels pour l'année 2024	Vote à l'unanimité
DEL13_CC26_09	Renouvellement de la convention avec la CC de Semur-en-Brionnais pour l'utilisation du quai de transfert	Vote à l'unanimité
DEL14_CC26_09	Mise en place de la taxe GEMAPI au 01/01/2024	Vote par 20 voix pour et 1 voix contre
DEL15_CC26_09	Convention de co-financement des diagnostics des petits affluents directs de la Loire	Vote par 18 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

TRAVAUX/HABITAT/PATRIMOINE :

DEL16_CC26_09	Sous-traitance travaux construction MSP	Vote à l'unanimité
DEL17_CC26_09	Sous-traitance lot 5 travaux gare	Vote à l'unanimité
DEL18_CC26_09	Attribution d'un fond de concours à la mairie de Marcigny pour le dévoiement du réseau eaux usées place du 19 mars 1962	Vote à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES / FINANCES :

- **Présentation de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables et désignation élu et technicien référent ZAER**

La loi « accélération de la production d'ENR » de mars 2023 repose sur 3 piliers :

- Accélérer les procédures via une planification
- Libérer un potentiel foncier adapté aux projets d'EnR
- Améliorer le financement et l'attractivité des projets d'EnR

Pour ce faire, elle vise notamment à délimiter géographiquement des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Ces zones, déclinées par filière ENR, sont à définir par les communes d'ici au 31 décembre 2023.

Si la compétence de définition des ZAER est confiée aux communes, il est vivement demandé aux EPCI d'appuyer les démarches communales, via de l'ingénierie pour l'aide à l'identification des zones, appui à la concertation). L'EPCI doit également organiser la cohérence entre les propositions de ZAER des communes. Ainsi un débat doit être organisé au sein de l'organe délibérant de l'EPCI, une fois le travail de repérage effectué dans chaque commune.

Le Président rappelle sur les 3 Communautés de communes de Brionnais, engagées dans une démarche commune et volontaire de Plan Climat, à l'échelle des 3 intercommunalités, ont recruté depuis début septembre Laura GOUILLON, en tant que chargée de mission développement durable et transition écologique. Dans le cadre de ses missions, il lui a été demandé d'accompagner les communes dans leur travail sur les ZAER. D. PROST invite Laura à présenter les attendus de la loi et les différentes étapes à suivre pour aboutir à la définition de ces zones d'accélération.

Plusieurs élus déplorent les délais très courts pour réaliser ce travail, d'autant plus que les communes et la CC sont en pleine réflexion sur le PLUI, la candidature UNESCO. Il apparaît donc compliqué de savoir comment définir ces zones, d'autant plus que cette loi est contradictoire avec les orientations du PLUI qui visent notamment à identifier des zones de protection du patrimoine (autour des églises romanes) ou de l'environnement (zones Natura 2000). L'articulation de toutes ces obligations n'est pas claire : qu'est-ce qui prime sur quoi ? Il faut que l'Etat soit clair pour que les communes puissent y voir clair aussi et sachent comment travailler utilement. Les communes sont déjà surchargées et cette demande ajoute encore du travail.

D. PROST tient à recadrer les choses. C'est la loi impose de définir ces zones et pas la Communauté de communes. Si les élus souhaitent prendre une motion sur les délais et le travail demandé puis la faire remonter aux services de la Préfecture, c'est tout à fait possible. La présentation de ce soir vise à permettre aux communes d'avoir une première information complète et mieux appréhender le sujet. Il remercie chaleureusement Laura pour le travail d'appropriation effectué.

Le Président informe que chaque EPCI doit désigner un élu référent et un chargé de mission référent pour intégrer le réseau départemental « transition énergétique » qui est en train d'être constitué par la préfecture. Piloté par la référente préfectorale et animé avec l'appui de la DDT, il permettra aux collectivités de pouvoir accéder à des présentations et webinaires d'informations et de bénéficier d'un soutien de l'État et ses partenaires dans le travail de définition des ZAER.

Après échanges, le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Patrick PERRUCAUD comme élu communautaire référent et Laura GOUILLON comme référente technique de la Communauté de communes de Marcigny au sein de ce réseau.

• Désignation référent déontologue élu local

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes. Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local.

Le Centre de gestion de Saône-et-Loire propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leurs expériences et leurs compétences. Il propose aussi une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Cette convention fixe notamment les modalités de saisine du référent déontologue et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à la disposition des référents déontologues et les modalités de leur rémunération.

En application des dispositions, il est proposé au Conseil de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes, proposées par le Centre de Gestion :

- Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- Monsieur Xavier MONLAÜ, magistrat administratif ;

Il est précisé que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions (soit 6 ans), conformément à celle retenue par le centre de gestion.

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité la liste de référents proposés par le Centre de Gestion cité ci-dessus, adopte à l'unanimité la charte de l'élu local telle que définie ainsi que la convention d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de Saône et Loire.

• Modification des compositions des commissions communautaires

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité les nouveaux représentants de la commune de Chenay-le-Châtel au sein des commissions thématiques communautaires :

- Mme Christine TRONCY, pour la commission « petite enfance, enfance, jeunesse, vie associative et sportive, communication,
- M. Jean-Claude DUBOUIS BONNEFONDS pour la commission « économie, tourisme, culture »,
- M. Pierre FOURNIER, pour la commission « agriculture et environnement »,
- M. Florent AUGER pour la commission « bâtiments, habitat, patrimoine »,
- Mme Nathalie GROS pour la commission « santé, social, sénior ».

• Décision modification n°2 au budget principal 2023

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 détaillée ci-dessous nécessaire au budget principal :

Article	Libellé	Montant
D – 204422/041	Privé – bâtiments et installations	-10 000.00 €
D – 20421/20	Privé – bâtiments et installations	+ 10 000.00 €
D – 21318	Autres bâtiments publics	-975.00 €
D – 275	Dépôts cautions versés	+ 975.00 €
Total dépenses - investissement		0,00 €

Article	Libellé	Montant
D - 615221	Entretien et réparations bâtiments	-5 600.00 €
D - 739223	Fonds péréquation intercomm. et communal	+ 5 600.00 €
Total dépenses - fonctionnement		0,00 €

- **Décision modificative n°1 au budget annexe « atelier partagé » 2023**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 détaillée ci-dessous nécessaire au budget annexe de l'atelier partagé :

Article	Libellé	Montant
D - 615228	Autres bâtiments	- 2 820,00 €
D - 66111	Intérêts des emprunts	+ 2 820,00 €
Total dépenses - fonctionnement		0,00 €

- **Subvention aux associations :**

Le Conseil communautaire accorde à l'unanimité la subvention aux association 2023 suivante :

Structure bénéficiaire	Subvention 2023 accordée
ASF Montceaux l'Etoile (au titre des écoles de sport)	500,00 €

- **Renouvellement des contrats d'assurance :**

Le Conseil Communautaire retient à l'unanimité la proposition de la SMACL, pour l'assurance des risques « responsabilité juridique », « protection juridique », « protection fonctionnelle », « dommages aux biens », « véhicules à moteur », « auto collaborateurs » et « individuelle accidents corporels », avec la variante franchise pour les couvertures « dommage aux biens » et « véhicules à moteur », et dit que ces contrats prendront effet au 01/01/2024, pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31/12/2027.

La SMACL maintient les tarifs en vigueur pour l'ensemble des garanties, à l'exception du contrat véhicules à moteur, qui au regard de la sinistralité enregistrée sur les 6 dernières années, voit sa cotisation augmenter de 50%.

A couverture et niveaux de franchise égaux (sans franchise aujourd'hui), la prime 2024 serait de 9 761,17 €. Le Conseil communautaire retient la variante avec une franchise de 300 € pour les véhicules à moteur et les bâtiments, soit une prime 2024 à 8 882,99 € TTC.

- **Convention de collaboration avec la fédération de chasse 71 pour la destruction des populations de ragondins**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention de collaboration avec la fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire pour les opérations de destruction des populations de ragondins.

L'engagement financier sera de 8 000 € par an maximum, dont 7 500 € pour les captures de ragondins et de 500 € de frais de gestion de la convention.

- **Convention de cofinancement du projet d'application mobile d'informations couplée au site internet**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention avec la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais pour le cofinancement du projet d'application mobile couplée au site internet.

Le coût total de la mission réalisée s'élève à 16 380 € HT en investissement et 8 596,80 € TTC en fonctionnement. Au regard de ces dépenses, la CCSB a reçu une subvention d'investissement d'un montant de 8 190 €.

La participation de la CCM s'élève donc à 8 393,40 €, représentant :

- En investissement, 50% du montant HT de l'investissement, subvention Conseil régional déduite, soit $(16\,380\,€ - 8\,190\,€) / 2 = 4\,095\,€$,
- En fonctionnement, 50% de l'abonnement mensuel TTC (199 € HT / 238,80 € TTC) sur 36 mois, soit $238,80\,€ \times 36 / 2 = 4\,298,40\,€$. Cette dépense n'est pas subventionnée par le Conseil régional Bourgogne Franche Comté.

PETITE ENFANCE/JEUNESSE/VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION :

- **Actualité de la commission – Patrick PERRUCAUD**

- Afin d'améliorer la connaissance des structures présentes sur le site de la gare et des activités qu'elles mènent, P. PERRUCAUD a demandé à Aurélie de réaliser un organigramme des structures et de leurs agents. Elle réalisera aussi régulièrement une newsletter pour informer les délégués communautaires des actions menées dans ces différentes compétences.
- La 1^{ère} fête des enfants et des parents aura lieu ce samedi 30/09, à St Martin du Lac. Elle vise à valoriser les professionnels de la petite enfance et de la parentalité auprès des familles, montrer la qualité et l'importance de l'offre dans ces domaines sur les deux Communauté de communes. Une signature des conventions MSA et CAF est aussi prévue lors de cette journée.
- Des appels à projets avec la MSA pour des actions auprès des CM2 et deux autres appels à projets pour les structures petite enfance et ALSH ;
- Le dispositif Sac à Dos avec la CAF a permis d'accompagner trois jeunes pour un séjour vacances en autonomie.
- Oliver DESCOURS a remplacé Lucie BERGER au PIJ depuis la mi-septembre.

ECONOMIE, TOURISME, CULTURE :

- **Actualités de la commission – Carole CHENUET**

- A partir du 1/10/2023, trois cases seront disponibles dans l'atelier partagé. Une fiche de présentation de ces locaux est en cours de finalisation et sera diffusée le plus largement possible afin de pouvoir relouer au plus vite ces espaces.
- Un rendez-vous a eu lieu dernièrement avec une entreprise locale intéressée par l'achat d'une parcelle sur la ZA du Champêtre. Cette entreprise avait déjà sollicité la Communauté de communes il y a 3 ans pour un projet de construction d'un atelier en demandant du temps pour bâtir son projet. Elle a renouvelé sa demande lors de ce rendez-vous tout en indiquant ne toujours pas être prête à construire son atelier avant 3 ans. La question se pose donc pour savoir s'il faut vendre cette parcelle ou pas ? cette question sera à traiter en commission « économie, tourisme, culture ».

- Lors de l'échange avec les élus communautaires du 18/09/23, S. MARTIN, président d'Intercommunalités de France, a présenté le dispositif « Territoires Industries ». Un premier appel à candidatures a été lancé en 2018 et il a été relancé cette année. C. CHENUET indique que la Communauté de communes n'est pas dans ce dispositif. D. PROST répond que « Territoires d'Industrie » repose sur un projet avec une certaine ambition et qu'il doit être travaillé avec les entreprises locales. C. CHENUET en convient et évoque la possibilité de proposer une candidature commune avec BSB ou alors de se raccrocher à un Territoire d'Industrie existant. Elle se propose d'avancer sur la question.
- JM. POMMIER évoque la demande d'un propriétaire limitrophe des terrains de la ZA de Baugy sur le développement de chardons sur sa propriété. Il serait dû, selon lui, à l'absence d'entretien des parcelles de la ZA. Depuis quelques années, cet entretien est compliqué et JM POMMIER indique qu'un agriculteur installé sur sa commune serait prêt à les entretenir, en mettant des animaux. L'avis du conseil est plutôt mitigé sur cette proposition.
- S. BONNET signale que le fond de la parcelle de la Communauté de communes sur le site du Ciel Bleu à Montceaux l'Etoile part en friches. Elle y a mis ses chèvres quelque temps en pâture, mais la clôture est à refaire. Cette absence d'entretien peut, à termes, être une source de dangers pour les enfants du Ciel Bleu. Le Conseil demande donc de faire défricher ce terrain. JM. POMMIER s'interroge sur l'utilité pour la CC de conserver cette parcelle de terrain, qui n'a aucun accès propre. Le devenir de la maison à l'entrée du parc pose également question.

ENVIRONNEMENT :

- **Présentation du rapport annuel 2022 du SMEVOM**

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel 2022 du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères du Charolais Brionnais (SMEVOM).

- **Actualités de la commission – Thierry NIGAY :**

- Le centre de tri de Digoin devrait fermer en 2025 suite au retrait des soutiens de CITEO
- CITEO subventionne les colonnes de PAV dans le cadre d'un programme de subvention des équipements de tri hors foyer. Une subvention non négligeable peut être mobilisée par la Communauté de communes, qui doit déposer un dossier global. T. NIGAY propose que la commission réfléchisse au déploiement de nouvelles poubelles dans les villages. L'achat des nouvelles colonnes PAV sera aussi intégré à ce projet. T. NIGAY invite toutes les communes à se positionner sur les besoins en nouvelles poubelles, notamment dans les endroits touristiques, agoraspaces, haltes nautiques, terrains de loisirs... Le vidage des poubelles devra être effectué par les agents communaux (tri et évacuation des sacs en déchetterie ou PAV).
- Les communes intéressées pour mettre en place les composteurs collectifs sont invitées à se manifester auprès de Marie-Line.

- **Effacement de dettes (créances éteintes)**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur, suite à décision de liquidation judiciaire la somme de 58,00 €.

- **Exonération TEOM locaux professionnels pour l'année 2024**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.I du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux dont la liste sera transmise au Service des Impôts Fonciers. Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2024.

Il est demandé aux communes de faire remonter rapidement leur liste à la Communauté de Communes.

- **Renouvellement de la convention avec la CC de Semur-en-Brionnais pour l'utilisation du quai de transfert**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais pour la mise à disposition du quai de transfert de Chambilly pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2028 et fixe la participation à 3,00 € la tonne pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2028.

- **Mise en place de la taxe GEMAPI au 01/01/2024**

Afin d'exercer la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire, la Communauté de communes a délibéré, le 03 juillet dernier, pour solliciter l'adhésion en 2024 à la Roannaise de l'Eau et en 2025 au SYMISOA. Ces nouvelles adhésions entraîneront des coûts supplémentaires, avec à terme, une dépense de fonctionnement estimée à 40 000 € par an.

La Communauté de communes a étudié les différentes possibilités permettant de faire face à cette dépense. La mise en place de la taxe GEMAPI permet de dégager les ressources nécessaires au paiement de ces adhésions, sans amputer ses marges de manœuvre budgétaires. La taxe GEMAPI est un impôt additionnel aux taxes foncières (TF, TFNB), à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le produit attendu est voté chaque année au moment du vote du budget de l'année en cours. Des simulations de taux ont été demandées à la DGFIP, pour avoir un ordre de grandeur des taux qui pourraient être appliquées pour permettre de générer les recettes équivalentes aux adhésions aux syndicats de rivières pour les deux prochains exercices (soit 21 500 € en 2024 et 40 000 en 2025). Cela donne un produit moyen compris entre 9 et 13 € par foyer selon les communes pour 2024.

Le Conseil communautaire approuve par 20 voix pour et un 1 voix contre la mise en place de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2024 sur le territoire de la Communauté de communes de Marcigny. Le produit à générer par cette taxe sera déterminé dans une délibération ultérieure d'ici au 15 avril 2024.

- **Convention de co-financement des diagnostics des petits affluents directs de la Loire**

Le Conseil communautaire valide par 18 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions l'engagement de la Communauté de communes de Marcigny au financement de l'action A31 « diagnostic des petits affluents directs de la Loire » du Contrat Territorial de la Plaine Alluviale de la Loire auvergnon-bourguignonne et approuve la convention de co-financement de cette action proposée par l'Etablissement Public Loire.

TRAVAUX / HABITAT / PATRIMOINE :

- **Sous-traitance travaux construction MSP**

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité les demandes de sous-traitance présentées par :

- La société SAS BOURGOGNE COUVERTURE, titulaire des travaux du lot 4 « couverture, zinguerie, étanchéité » au profit de la société SARL LABEAUNE (siège social : 7, rue E. Champeau – 21850 SAINT APPOLINAIRE), pour un montant de 70 000.90 € HT.
- La société LESPINASSE FRERES, titulaire des travaux du lot 13 « chauffage, rafraîchissement, ventilation, plomberie, sanitaires » au profit de la société FORAGES CLEMENT / GOURBIERE (siège social : le Viallard – 42600 BARD), pour un montant de 101 050,00 HT.

- **Sous-traitance lot 5 travaux gare**

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la demande de la société « ATELIER BOIS » pour augmenter le montant de la sous-traitance confiée à la société « DK CONSTRUCTIONS » (siège social : 35, rue d'Alsace – 39500 DAMPARIS). Le montant de la sous-traitance s'élève désormais à 25 134,15 €.

- **Actualités de la commission :**

- Le chantier de la gare sera prolongé d'environ deux mois, à début février 2024, une délibération sera à prévoir au prochain conseil. E. NEVERS demande si des pénalités de retard vont être appliquées. Il fait remarquer que les entreprises n'ont pas hésité à appliquer les formules de révision de prix.
- JM POMMIER propose d'organiser une réunion de la commission qui pourrait être programmée en octobre pour mieux s'imprégner du projet de la tranche 2 et comprendre les raisons de ce délai supplémentaire.

- **Attribution d'un fond de concours à la mairie de Marcigny pour le dévoiement du réseau eaux usées place du 19 mars 1962**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le principe de versement d'un fonds de concours à la Mairie de Marcigny pour le dévoiement d'une canalisation eaux usées au droit du bâtiment de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, place du 19 mars 1962 à Marcigny. Le fonds de concours représentera au maximum 50% de la dépense liée aux seuls travaux de dévoiement de ladite canalisation. Son montant sera défini par une nouvelle délibération du Conseil communautaire, sur présentation du devis validé par la commune de Marcigny.

SANTE / SOCIAL / SENIORS :

- **Actualités de la commission - JC DUCARRE**

- La commission nationale a à priori examiné le dossier de reconnaissance des capacités professionnelles du Docteur Nuria. A ce jour, la Communauté de communes n'a aucune information sur ce sujet. Le dossier doit également passer devant le conseil de l'ordre départemental.
- Le fils du couple a effectué sa rentrée au collège de Marcigny, tout s'est bien déroulé.
- Depuis quelques jours, un travail d'adaptation avec les médecins du groupe médical a commencé pour appréhender les démarches administratives.
- Quelques soucis sur le logement, ce qui crispe les relations entre la médecin, la propriétaire et la Communauté de communes. La propriétaire a donné son accord pour réaliser quelques améliorations dans le logement, les choses tendent à s'améliorer.

- La première série de cours de français se termine fin septembre. La Communauté de communes est à la recherche d'un nouveau professeur pour mettre en place une seconde série de cours de perfectionnement en français.

DECISIONS DU PRESIDENT :

Lecture des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis la réunion du 24 juillet 2023 :

- Décision 2023-13 Mise à disposition d'une animatrice Brionnais Découverte pour le Club des P'tiots
- Décision 2023-14 Cours de français pour le Médecin Espagnol

QUESTIONS DIVERSES :

- La 85^{ème} semaine fédérale internationale de cyclotourisme, organisée du 20 au 28 juillet 2024 à Roanne, passera sur la Communauté de communes le lundi 22 juillet 2024. Les organisateurs sont à la recherche de bénévoles et hébergeurs.
- Une enquête publique pour le projet d'implantation éoliennes au BOUCHAUD est en cours. La Communauté de communes a été destinataire d'un courrier de la Préfecture de l'Allier pour l'informer de cette enquête publique et émettre un éventuel avis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h00.